

Compte-rendu du conseil d'administration du 10 juin 2024

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,

pouvoir de Pierre-Henry Frangne

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne,

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne,

pouvoir d'Isabelle Charbonnier

Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la

Loire, *pouvoir de René Phalippou*

Réza Salami, conseiller municipal en charge du spectacle vivant

directeur Presses Universitaires de Rennes

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université

Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents, responsable des cursus artistiques

Maximilien Chazan, étudiant musique

Membres titulaires excusés

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*

Bruno Elisabeth, vice-président culture et documentation, Université Rennes2

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2

Stéphanie d'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante

Rosine Nadjar, intervenante danse

Leslie Douzenel, étudiante danse

Tess Duraz, étudiante musique

Membres suppléants excusés

Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes

Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique

Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie

Rose Roborel de Climens, étudiante danse

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale

Marc Clérivet, directeur du département musique

Taofik Ligali, responsable administratif et financier

Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+

Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire

Thierry Le Nedic, Région Bretagne

Juliette Godier, Région Bretagne

Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle.

Bruno Elisabeth qui siège au conseil d'administration a démissionné de sa fonction de vice-président culture et documentation à l'Université Rennes2. Le nom de son successeur n'est pas encore connu.

Maurice Courchay, directeur du département musique, ne pouvant assister au conseil d'administration, est excusé.

Françoise Rubellin rappelle le travail du groupe technique qui s'est tenu le 30 mai 2024 pour vérifier les dossiers en amont.

I - COMPTE RENDU

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 8 avril 2024

Chantal Remoué a indiqué par mail qu'elle souhaite apporter une modification au compte-rendu.

Françoise Rubellin propose d'ajouter cette précision, qui n'a pas été relevée à l'enregistrement, et de mentionner :

« Chantal Remoué intervient pour annoncer la décision prise par la DRAC Pays de la Loire d'abonder ponctuellement en 2024 le budget de fonctionnement du Pont Supérieur de 25 000 euros, dans une perspective de pérennisation si les autres partenaires décidaient d'abonder de leur côté »

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 8 avril 2024 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité moins une abstention

II - DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Renouvellement du CDD de la directrice générale

Le dernier conseil d'administration a autorisé Catherine Lefaix-Chauvel à se représenter. Françoise Rubellin lui donne la parole.

Catherine Lefaix-Chauvel a rédigé un document synthétique retraçant le bilan de ce second mandat qui s'achève au mois de septembre 2024. La feuille de route proposée pour les prochaines trois années s'inscrit dans la continuité des axes déployés et tient compte d'éléments tels que les préconisations du CNESERAC et les nombreuses attentes du ministère de la Culture. Il relève d'une réflexion sur « Comment faire autrement » eu égard aux principes de réalités économiques, écologiques et d'insertion professionnelle.

Catherine Lefaix-Chauvel qualifie ce projet en quelque sorte comme un projet « 3D » : désirable, différenciable, durable.

Les priorités à partir des sept axes inscrits dans le projet 2021-2024, avec une hiérarchie au gré des orientations du ministère de la Culture, sont les suivantes :

- Suivre et s'engager dans les évolutions de l'enseignement supérieur culture. Lorsque les conditions réglementaires et législatives concernant l'intégration du diplôme DNSPM comme valant grade licence à l'échelle nationale seront réunis, le Pont Supérieur s'y conformera. L'adaptation de la formation au Diplôme d'État professeur de danse au niveau 6 est une évolution à suivre.
- « Mieux former pour mieux insérer », conforter l'ancrage du Pont Supérieur et valoriser ses identités artistiques et pédagogiques avec une forte interconnexion avec les milieux professionnels en vue de favoriser l'insertion professionnelle.
- Soutenir la démarche de qualité en terme de soutenabilité budgétaire et financière. Des leviers restent à activer par un travail de fiabilisation d'actifs en vue d'une mise à jour de la dotation d'amortissement et de mise en œuvre du CFU (Compte Financier Unique, présentation d'une information financière rationalisée) et un travail de mise à jour des lignes directrices de gestion concerne les personnels permanents, dont le premier champ d'application s'applique à l'« impact des politiques publiques sur les effectifs, les métiers et les compétences ».

- Poursuivre le renforcement d'attention porté aux conditions de vie de scolarité des étudiants et s'engager pour offrir des conditions d'apprentissage plus sûres et solidaires, des communautés d'apprentissage saines et durables. Un projet de charte relative à l'accessibilité devra être élaboré à la demande du ministère de la Culture.

Ce mandat 2024-2027 s'ouvre dans un monde fluctuant avec des contextes socio-économiques, politiques et écologiques complexes. Le Pont Supérieur se doit de garder une feuille de route ambitieuse et responsable sans épuiser ses ressources financières et humaines.

Catherine Lefaix-Chauvel propose de tirer parti des atouts du Pont Supérieur pour œuvrer de manière collective afin de mettre en place ce projet.

Françoise Rubellin propose de passer aux questions.

Maximilien Chazan souhaite savoir s'il existe actuellement un dispositif mis en œuvre concernant l'accueil des personnes en situation de handicap.

Catherine Lefaix-Chauvel mentionne qu'il est obligatoire dans le cadre de la certification qualité Qualiopi de nommer un référent handicap au sein de la structure, qui se doit d'accueillir, orienter, évaluer les besoins de compensation. Cela a concerné actuellement uniquement des troubles DYS avec des besoins de tiers temps supplémentaires. Lorsque des besoins de compensation sont avérés, du matériel spécifique est requis, le ministère de la Culture accompagne mais il existe un décalage entre les requêtes du ministère et la réalité de fonctionnement de la structure. Catherine Lefaix-Chauvel occupe actuellement cette fonction.

Anne-Sophie Lamberthon souhaite savoir comment est géré l'accueil d'un étudiant en situation de handicap en cours d'année. Catherine Lefaix-Chauvel indique que la demande de fonds n'a lieu qu'une fois par an auprès de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

Chantal Remoué précise qu'il est possible de déclarer les frais engagés ou prévus, pour permettre de rembourser les frais éventuellement avancés.

Catherine Lefaix-Chauvel quitte la réunion à la demande de la présidente.

Françoise Rubellin propose que les administrateurs s'expriment au sujet de ce renouvellement de contrat à durée déterminée.

Emmanuelle Bousquet apporte son soutien à la directrice générale, qui a réalisé selon elle un travail formidable en lien avec Françoise Rubellin pour développer la structure, notamment lors de la période post COVID. Elle souligne son caractère à la fois décidé et attentif à sa communauté. Elle soutient sa candidature.

Anne-Sophie Lamberthon ajoute qu'elle a réalisé un travail incroyable ces cinq dernières années dans une situation budgétaire compliquée, sans diminuer la qualité de l'enseignement. La Région Pays de la Loire exprime un soutien total, avec sa pleine confiance.

Béatrice Macé confirme l'adhésion de la Région Bretagne à sa candidature. Continuité et changement semblent pertinents dans les circonstances actuelles.

Stéphanie Carnet, avec la voix de Chantal Remoué, parle au nom du ministère de la Culture. Le document sur les orientations en lien avec le bilan d'activités 2023 est clair, s'appuyant sur la future stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture. Catherine Lefaix-Chauvel a pris part au groupe de travail avec l'ANESCAS. On remarque la volonté de la direction au sein du Pont Supérieur d'être structurant avec la mise en place d'outils pour la filière musique et danse des diplômés d'État et du DNSPM. Elle salue la transparence des éléments financiers du projet avec des données précises au sein des comités techniques. Le ministère de la Culture se positionne favorablement à son renouvellement de mandat.

Alain Gabriel apprécie le travail mené avec Catherine Lefaix-Chauvel et Taofik Ligali dans un esprit de rigueur et de rapports constructifs. Son avis est très positif.

Franck Nicolon souscrit à ce projet porteur d'avenir pour le Pont Supérieur. Ce projet réaliste, raisonnable porte une ambition nécessaire pour la pérennisation de cette formation supérieure. L'ensemble des partenaires doit être en mesure de donner les moyens au Pont Supérieur de fonctionner.

Thierry le Nedic remarque une évolution qualitative du projet dont Catherine Lefaix-Chauvel a été à l'origine. Cela permet pour les collectivités un travail plus sécurisé avec l'établissement.

Adoption à l'unanimité

De retour, Catherine Lefaix-Chauvel remercie l'assemblée de cette confiance renouvelée. Le travail sera poursuivi avec l'équipe et le conseil d'administration. Chacun est à sa tâche toujours au bénéfice de la mise en œuvre des politiques publiques de l'enseignement supérieur culture.

Modalités de participation aux frais de déplacement, hébergement et repas des vacataires

Françoise Rubellin expose qu'au vu des économies à réaliser, des propositions ont été faites.

Catherine Lefaix-Chauvel a travaillé cette délibération dans l'optique de maîtrise des dépenses. Les tarifs horaires des vacataires (intervenants pédagogiques et artistiques) n'ont pas varié depuis la création de l'EPCC en 2011. Un travail sur les modalités de participation aux frais de déplacement, principe non obligatoire dans les lois de la fonction publique territoriale, permet une proposition ajustée pour préserver le réservoir d'intervenants. Le tarif de remboursement à l'origine de 16 euros pour le déjeuner et 16 euros le dîner, passerait de 8 euros pour le déjeuner et 20 euros pour le dîner. Pour information, les agents permanents bénéficient de chèques déjeuners d'une valeur faciale de 8 euros. A noter, des salles avec micro-ondes sont à disposition sur les deux sites pour déjeuner.

Outre l'impact économique, cette nouvelle délibération aura également un impact écologique grâce à l'incitation renforcée à utiliser les transports en commun, lorsque c'est possible. Pour rappel, une délibération prise il y a un an avait resserré les conditions de remboursement des frais de déplacement pour les étudiants.

Les propositions ont provoqué la réaction de Rosine Nadjar, représentante des personnels pédagogiques danse, qui conteste cette délibération.

Du fait de cette baisse, Maximilien Chazan se pose la question de l'attractivité des intervenants qui viennent de loin pour venir travailler au Pont Supérieur, établissement auquel ils sont attachés.

Françoise Rubellin souhaiterait avoir des précisions sur l'incidence financière de ces repas.

Taoufik Ligali indique que les frais de déplacements/hébergements/repas pour 2023 représentaient 108 000 euros de dépenses.

Pour Anne-Sophie Lamberthon le montant de 8 euros n'est pas choquant vis à vis des autres personnels. Elle questionne la prise en charge de l'abonnement Naolib pour les enseignants. Catherine Lefaix-Chauvel précise que le Pont Supérieur le rembourse si l'employeur principal ne prend pas déjà en charge un abonnement aux transports en commun.

Béatrice Macé suggère que cette baisse pourrait signifier un manque d'attention.

Emmanuelle Bousquet souscrit aux propos de Béatrice Macé. Elle souligne le manque de vacataires dans l'enseignement supérieur. Un déjeuner à 10 euros correspondrait mieux à la réalité actuelle des déjeuners.

Françoise Rubellin suggère de remonter de 8 euros à 12 euros le déjeuner et de garder 16 euros pour le dîner, avec une prise d'effet en août 2024 ; Catherine Lefaix-Chauvel indique que seront mesurés les effets d'impacts qui permettront le cas échéant de questionner le sujet.

Françoise Rubellin propose au vote le déjeuner à 12 euros et le dîner à 16 euros.

Adoption avec un vote contre

Télétravail : mise à jour

Ils constituent d'après Catherine Lefaix-Chauvel des cadres structurants pour le pilotage et management en interne.

Les évolutions concernent 2 points :

- Article 8 élargissement de la possibilité de télétravail aux agents à temps partiel et à temps non complet.
- Mise en place de jours de télétravail ponctuels pour réaliser une tâche déterminée ou une formation en webinaire en plus de la journée de télétravail hebdomadaire.

Adoption à l'unanimité

Programmation des actions financées par la CVEC

Catherine Lefaix-Chauvel explique que le CROUS qui perçoit la CVEC directement renvoie au Pont Supérieur, établissement affectataire, une somme eu égard au nombre d'étudiants en formation initiale (21 euros par étudiant). L'argent tracé, équivalent d'un impôt, est affecté à des dépenses particulières :

- Emplois-étudiants compatibles avec le rythme d'études (journées portes ouvertes, accueil des candidats aux concours d'entrée)
- Financement de séances d'écoute et de soutien psychologique par un conventionnement avec l'INSAART (Institut National de soin et d'accompagnement pour les artistes et techniciens)
- Amélioration de l'accueil étudiant avec la fourniture de tote bags et de gourdes
- Envisager la création et dotation d'un Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiante : FSDIE
- Possibilité d'abondement au BEPS pour l'année 2024

Maximilien Chazan intervient pour évoquer le fonds de solidarité qui doit être adaptable au Pont Supérieur (exemple de l'initiative des concerts solidaires). Il est important de trouver les moyens de rendre ce dispositif accessible et cohérent, partagé et lisible par tous les étudiants.

Catherine Lefaix-Chauvel réfléchit à élaborer et mettre en place en interne une commission de la vie étudiante.

Emmanuelle Bousquet témoigne de la complexité des 150 associations pour Nantes Université. Le modèle des écoles d'art peut être un exemple pour le Pont Supérieur (à l'école des Beaux-Arts et l'école d'architecture, projets d'étudiants et autour de la santé mentale étudiante dans la période post COVID) Le projet peut être individuel ou collectif. Il s'agit d'une action très positive pour la solidarité et l'idée du commun.

Catherine Lefaix-Chauvel indique que le conseil d'administration devra déterminer dans un second temps le pourcentage des crédits attribué à chacun des domaines.

Adoption à l'unanimité

III - ACTIVITES ET ACTUALITES

Bilan d'activités 2023

Françoise Rubellin indique qu'il regroupe nombre de données factuelles sur lesquelles s'appuyer.

Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'il reprend l'architecture du dossier d'accréditation pour faciliter l'auto-évaluation du Pont Supérieur, lorsque celle-ci interviendra.

A noter : Le chiffre d'affaires du bilan pédagogique et financier est supérieur de 42 000 euros par rapport aux années précédentes.

Concernant la formation professionnelle continue (VAE sur le diplôme d'État professeur de musique), 130 demandes de recevabilité ont été reçues en 2023-2024, ce qui génère un travail de suivi administratif conséquent. La promotion FCDE musique 23-25 compte 22 stagiaires. En parallèle, une autre promotion avec 19 stagiaires sera accueillie sur le site de Quimper en 24-26.

Concernant l'international, Caroline Stupienko explique que le développement des mobilités étudiantes se poursuit grâce au projet ERASMUS+ par l'évolution des partenariats et la participation à de nouveaux projets. Cette prise en charge de l'international porte ses fruits puisqu'on observe une augmentation et une diversification des mobilités entrantes et sortantes, de courte et longue durée. Lorsque le département danse s'inscrira dans le LMD ce déploiement pourra également s'appliquer aux étudiants en danse.

Catherine Lefaix-Chauvel regrette que les aides à la mobilité internationales du ministère de la Culture ne soient pas accessibles aux étudiants réalisant une mobilité courte.

Pour Stéphanie Carnet, les questions sont à évoquer à la fois au niveau européen et du ministère. Elle remercie Catherine Lefaix-Chauvel et ses équipes pour la clarté du document présenté avec de nombreuses annexes, qui rend visible l'activité du Pont Supérieur, ce vers quoi il tend.

Béatrice Macé remercie pour la clarté et la transparence qui sont les conditions d'une relation de confiance. Une attention particulière est portée sur les bilans de formation avec les chiffres annoncés en formation musique, qui sont étonnants par rapport aux comparaisons possibles sur d'autres secteurs artistiques.

60 % des diplômés trouvent un emploi dans la première année suivant leur diplôme : il serait intéressant d'observer l'évolution sur 2/3 ans et d'avoir une analyse de cette performance.

Béatrice Macé souhaite savoir s'il existe des formations sur l'EAC, enseignement artistique et culturel ? ce qui permettrait aux acteurs culturels d'avoir des contacts et possibilités pour une implantation professionnelle plus large.

Marc Clérivet indique que l'EAC, mis en place dans les contenus des UE 3 et UE 4 de manière transversale, fait partie des évolutions. Les maquettes sont adaptées au fur et à mesure pour les deux diplômes DNSPM et DE musique.

Stéphanie Carnet réagit sur les questions de l'insertion et peut transmettre des informations à Béatrice Macé. Elle rappelle l'interrogation sur le Master des musiques traditionnelles qui rencontre un problème d'effectifs. Une réflexion devait se mettre en place à l'endroit de ce Master.

Chantal Remoué ajoute que la DGCA s'est fait le messager du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) pour que les établissements d'enseignement supérieur culture puissent faire remonter les coordonnées des diplômés depuis 2013 pour un suivi de leur insertion professionnelle.

III - INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Un conseil d'administration devra être organisé avant le 30 septembre 2024 date de la fin du mandat actuel de la présidente du Pont Supérieur.

Françoise Rubellin est prête à assumer à nouveau cette fonction bénévole, en binôme avec Catherine Lefaix-Chauvel, et se représente en tant que personnalité qualifiée conformément aux statuts du Pont Supérieur.

Béatrice Macé remercie Françoise Rubellin et confirme que la gouvernance s'établissant sur ce duo présidence et direction fonctionne bien.

Catherine Lefaix-Chauvel qualifie les deux fonctions de complémentaires.

La présidente clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 12 heures.